



LABEL TERRITORIAL

CAHIER DES CHARGES





« Le développement de la pratique cycliste est intimement lié aux actions et aux politiques publiques portées par les collectivités locales.

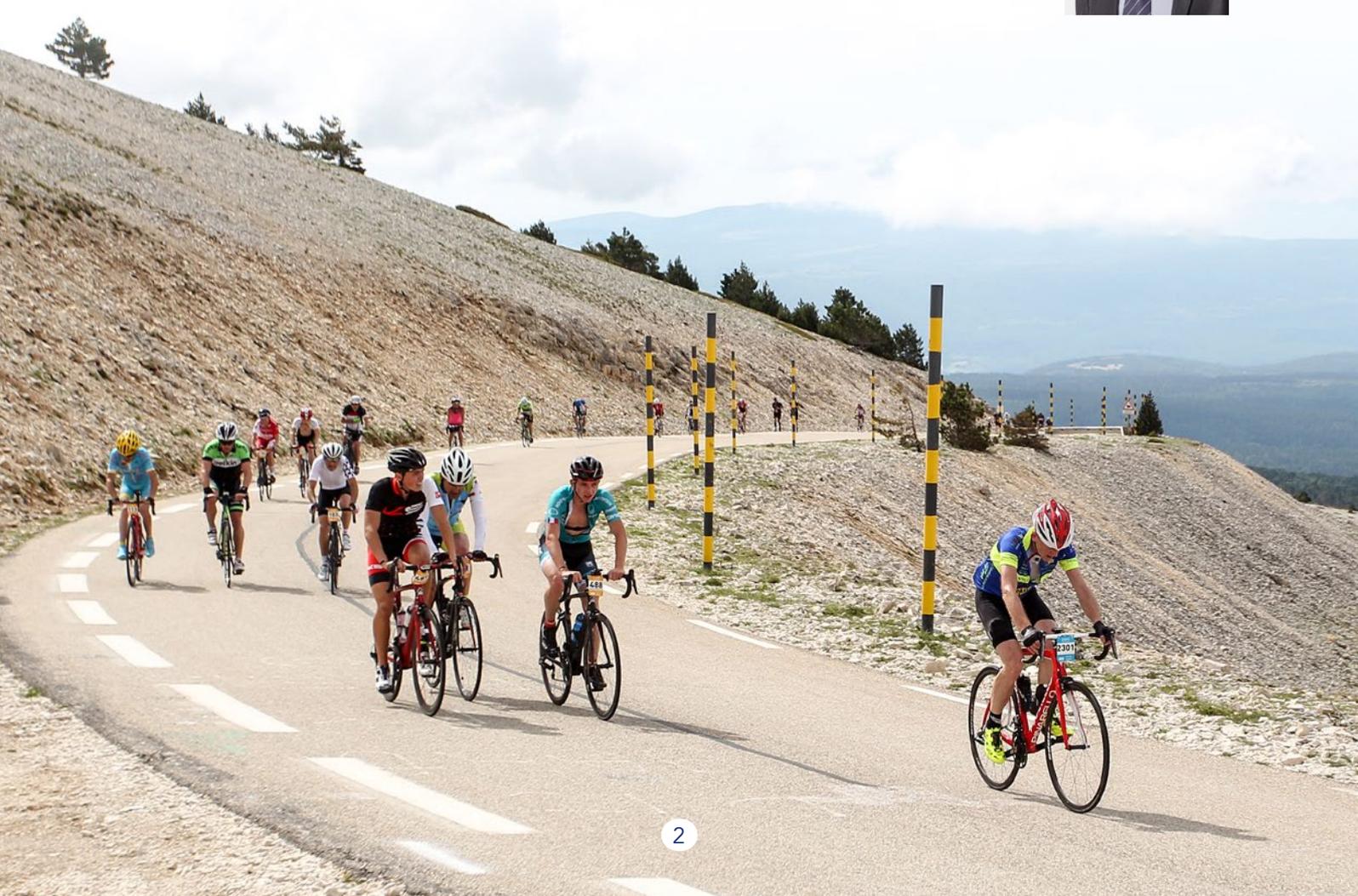
La démarche de labellisation des territoires, avec pour objectif de valoriser les politiques cyclistes les plus ambitieuses, voire les plus innovantes, marque ainsi une volonté forte de notre fédération de renforcer nos liens avec les collectivités locales partenaires de notre sport.

Alors que l'échéance olympique de Paris 2024 arrivera à grands pas, les labels « Terre de Cyclisme » et « Terre d'Excellence Cycliste » s'inscrivent parfaitement dans la logique d'héritage et d'impact sociétal souhaitée par le mouvement olympique.

Délivré à titre gratuit, ce label pose plus que jamais les bases d'un partenariat gagnant-gagnant axé sur le long terme et tourné vers l'objectif commun d'un cyclisme performant et adapté pour le plus grand nombre. »

MICHEL CALLOT

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE CYCLISME





De par leur investissement dans la construction et l'entretien d'équipements cyclistes ainsi que le soutien financier qu'elles apportent aux clubs et aux organisations sportives, **les collectivités locales sont les premiers partenaires de la pratique cycliste.**

Conscient du rôle stratégique endossé par de nombreuses collectivités locales, la Fédération Française de Cyclisme a souhaité promouvoir la qualité et l'efficacité des politiques de développement cycliste portées par les territoires qu'ils soient (inter) communaux ou départementaux.

Le choix a été fait de privilégier ces échelons territoriaux et d'appliquer notamment une grille de critères plus restrictive pour les départements et ce afin d'être en capacité de faire ressortir une « surdensité cycliste » sur un rayon d'action limité.

La réalisation d'un tel focus à la fois territorial et qualitatif nous conduit à exclure les régions du processus de labellisation. Fortes de leur offre quantitative (nombre de clubs, d'équipements, etc...) et du nombre important de compétitions qu'elles accueillent chaque saison, les régions seraient mécaniquement détentrices du label réduisant de fait le côté « exceptionnel » et sélectif de la démarche.

Cette reconnaissance se traduit par la création d'un **label territorial** gratuit, lequel a **plusieurs visées et dimensions** :

- Valoriser l'offre locale de cyclisme en matière d'espaces de pratique
- Partager les valeurs du cyclisme, notamment celles du « vélo pour tous »
- Augmenter l'attractivité ainsi que la visibilité du territoire labellisé
- Promouvoir l'usage régulier du cyclisme dans le cadre d'une politique de santé publique et de mobilité (péri) urbaine
- Encourager une pratique sécurisée en particulier auprès des plus jeunes
- Connaître et reconnaître de potentiels organisateurs d'évènements sportifs
- Mettre en avant le savoir-faire d'un territoire en matière de performance sportive

Deux niveaux de labellisations sont ainsi proposés aux communes, EPCI et départements : « **Terre de Cyclisme** » et « **Terre d'Excellence Cycliste** ».

Ce dernier peut servir de tremplin aux localités françaises intéressées pour recevoir l'« **UCI Bike City Label** » qui représente l'excellence internationale : www.uci.org/fr/cycling-for-all/bike-city-label.



Bien que fortement marqué par l'échelon local, le label territorial tel que proposé par la FFC a également une ambition plus large et plus historique : contribuer activement à l'héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Pour les collectivités labellisées, ce label est en effet un moyen de faire valoir leur capacité à accueillir des délégations cyclistes nationales et étrangères afin de les faire participer à la dynamique olympique et paralympique de Paris 2024.

La FFC pourra alors recommander ces territoires auprès de l'UCI et des fédérations étrangères dans cette perspective d'accueil.





POURQUOI LES LABELS « TERRE DE CYCLISME » ET « TERRE D'EXCELLENCE CYCLISTE » ?

À travers ces labels gratuits, le but est de susciter une **dynamique sportive positive** dans les territoires et de favoriser une politique d'investissement dans des équipements cyclistes aptes à accueillir à la fois du grand public (initiations, entraînements, clubs) et des compétitions de haut-niveau.

Pour les territoires labellisés, cette reconnaissance doit leur permettre d'accroître leur **attractivité** ainsi que leur **visibilité** auprès de la communauté cycliste française (16 M° de pratiquants dont 2 M° de pratiquants réguliers). Les cyclistes, qu'ils soient novices, amateurs ou chevronnés, identifieront plus facilement ces territoires comme étant des **lieux propices à la pratique du cyclisme sous toutes ses formes**.

Cette labellisation donnera un formidable coup de projecteur aux **politiques territoriales** menées autour du cyclisme en tant que mode de transport éco-responsable et vecteur privilégié des actions de sport-santé.

C'est également une **opportunité de promotion touristique et économique** pour les territoires concernés. La perspective d'accueillir plus de stages sportifs, plus de compétitions et plus de pratiquants sur des équipements et/ou itinéraires reconnus par la FFC se traduira par des **retombées potentiellement importantes pour l'économie du tourisme local**.

Pour la fédération et plus particulièrement ses organes déconcentrés (comités départementaux et régionaux) lesquels sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités locales sur le terrain, cette démarche de labellisation renforcera notre position d'acteur fédérateur et incontournable des partenaires publics et privés qui sont mobilisés autour des pratiques cyclistes.

A travers l'organisation d'épreuves, la construction d'équipements cyclistes ou encore la vie associative de nos clubs, les collectivités locales et nos comités sont en relation permanente. Ce label vient ainsi récompenser et enrichir la relation de travail et de confiance ainsi établie.





LES BASES D'UNE RELATION GAGNANT - GAGNANT

LE TERRITOIRE S'ENGAGE À :	LA FFC S'ENGAGE À :
<ul style="list-style-type: none">• Communiquer avec et autour du label via ses outils de communication (site, réseaux sociaux, presse, magazines institutionnels) et les services de promotion de son territoire (office du tourisme, syndicats d'initiatives, etc...).• Intégrer, dans la mesure du possible, le logo sur les panneaux d'entrée du territoire.• Respecter la charte graphique relative aux labels « Terre de Cyclisme » et « Terre d'Excellence Cycliste ». Les logos fournis par la FFC ne doivent pas subir de modification (couleur, proportion, changement termes).• Participer à la diffusion de l'application officielle de la FFC « MyCoach » et fournir, si ce n'est pas déjà fait, les traces GPX de leurs sites et parcours labellisés (sites VTT et Cycloport notamment).• Maintenir, tout au long du délai d'attribution du label, les critères obligatoires et facultatifs qui lui ont permis d'obtenir le label.• Travailler étroitement avec la FFC et ses structures locales (clubs, comités) pour accentuer le développement de la pratique cycliste, proposer de nouveaux équipements et candidater à des épreuves nationales.	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser les territoires partenaires via son site Internet, ses newsletters (bi-mensuelles), l'application MyCoach, le magazine France Cyclisme et ses réseaux sociaux (83 000 abonnés fin juin 2018).• Mettre en avant les labels territoriaux et les collectivités labellisés lors d'événements grands publics tels que le Salon des Maires.• Fournir à la collectivité partenaire, le logo HD correspondant à son niveau de labellisation.• Privilégier les candidatures des territoires labellisés souhaitant accueillir de stages des équipes de France.• Mettre en avant les territoires labellisés auprès de l'UCI, du CNOSF et du COJO pour l'accueil de délégations étrangères dans le cadre de stages de préparation et dans l'optique de Paris 2024.• Accompagner au plus près la collectivité dans ses projets de développement tant sur la partie équipements que sur des aspects liés à la formation, la compétition ou la communication autour du cyclisme.





A. DÉFINITION DES CRITÈRES

Les critères de labellisation s'appuient sur trois piliers :

- Les équipements cyclistes
- Les offres de pratiques cyclistes
- Les événements cyclistes

Chacun de ces piliers propose des critères de validation et d'autres complémentaires.

Pour chaque critère correspond un nombre de points fixé par la Fédération Française de Cyclisme au regard des axes de développement qu'elle souhaite privilégier et du paysage actuel de la pratique cycliste (cf. Grille d'obtention du Label Territorial FFC, page 9)



Pour obtenir le label « Terre de Cyclisme », la collectivité locale devra répondre favorablement à au moins un critère de validation dans 2 des 3 piliers et cumuler un total supérieur ou égal à 100 points.

2 PILIERS + 100 POINTS = TERRE DE CYCLISME



Pour obtenir le label « Terre d'Excellence Cycliste », la collectivité locale candidate devra répondre favorablement à au moins un critère de validation dans tous les piliers et cumuler un total supérieur ou égal à 175 points.

3 PILIERS + 175 POINTS = TERRE D'EXCELLENCE DE CYCLISME

Un territoire labellisé « Terre de Cyclisme » peut, en suivant la grille de notation, approfondir son offre de cyclisme dans le but d'obtenir une labellisation « Terre d'Excellence Cycliste ».

Le dossier de demande de labellisation s'appuie essentiellement sur la production de pièces existantes au sein de la collectivité; ceci dans le but de faciliter sa constitution.





B. PROCÉDURE D'INSTRUCTION ET CALENDRIER

Les collectivités candidates peuvent télécharger la fiche de candidature sur :
www.ffc.fr/label-territorial

Cette fiche ainsi que les pièces justificatives requises doivent être transmises à la FFC par email à l'adresse suivante : labelterritorial@ffc.fr

Une première expertise sera réalisée dans un délai de 30 jours à compter de la réception du dossier de candidature.

Si l'avis est réservé, un complément d'information peut être demandé.

Si l'avis est favorable, le label sera décerné à la collectivité pour une durée de 2 ans à compter de la validation de la candidature.

C. SANCTIONS / MODALITÉS

La FFC autorise la collectivité labellisée à faire usage de la marque « Territoire de Cyclisme », « Terre d'Excellence Cycliste » et des logos respectifs dans ses actions de communication/promotion mais en aucun cas à des fins commerciales.

En cas de non-respect des engagements définis précédemment et après demande de mise en conformité, la collectivité peut se voir retirer l'usage du label. Cette procédure passera par l'envoi d'une lettre en recommandée avec avis de réception informant la collectivité de l'obligation de retirer tout signe d'appartenance au label dans un délai d'un mois.





GRILLE D'OBTENTION DU LABEL TERRITORIAL FFC

ÉQUIPEMENTS		BARÈME (EN POINTS)	NOMBRE D'ENTITÉ(S) NECESSAIRE(S) POUR QU'UN DÉPARTEMENT OBTIENNE LES POINTS	CRITÈRES À COCHER
Pilier équipements sportifs <i>(au moins un critère de validation à remplir)</i>	Vélodrome couvert apte à accueillir une épreuve nationale ou internationale	30	1	
	Vélodrome apte à accueillir une épreuve nationale type Coupe de France	15	1	
	Stade VTT XCO	20	1	
	BMX Freestyle Park Indoor	20	1	
	Piste BMX avec butte de départ à 5 ou 8 mètres (niveau International)	20	1	
Equipements cyclistes complémentaires	Site VTT labellisé FFC	10	3	
	BMX Freestyle Park Outdoor	10	1	
	Site permanent pour pratique du VTT Trial	5	1	
	Site de descente VTT (DH)	5	1	
	Piste BMX de niveau 1 ou 2	5	2	
	Anneau / piste de cyclisme (loisir-entraînement)	5	2	
	Espace cyclo sport FFC	10	2	
	Note supérieure à C sur le baromètre de la FUB (Fédération française des Usagers de le Bicyclette)	5	1	
Existence d'un réseau cyclable (carte détaillée du réseau à fournir)	5	1		

STRUCTURES FFC / OFFRES CYCLISTES		BARÈME (EN POINTS)	NOMBRE D'ENTITÉ(S) NECESSAIRE(S) POUR QU'UN DÉPARTEMENT OBTIENNE LES POINTS	CRITÈRES À COCHER
Pilier offres cyclistes <i>(au moins un critère de validation à remplir)</i>	Club(s) FFC labellisé(s) Ecole Française de Cyclisme (EFC)	25	4	
	Club(s) FFC non labellisé(s) EFC	10	8	
	Club(s) Division Nationale 1	25	2	
	Club(s) Division Nationale Dames	25	2	
Offres de pratiques complémentaires	Club(s) Division Nationale 2 ou 3	15	2	
	Team Professionnel (Division 1, 2, 3 ou Continental)	15	1	
	Accueil du siège d'un comité départemental ou régional de cyclisme	10	1	
	Mise à disposition d'un service de location de vélo en libre service (type vélib')	5	1	
	Conduite d'une politique sportive dynamique sur le territoire (description à fournir)	5	1	
	Développement de l'attestation "savoir rouler" auprès des scolaires	10	30 classes	
	Mise en place d'une politique de santé publique autour du cyclisme pour tous	5	1	
	Proposition d'itinéraires cyclistes via l'application FFC MyCoach Vélo	10	15	
Labellisation «Ville Active et Sportive»	5	1		

ÉVÈNEMENTS CYCLISTES		BARÈME (POINTS/ ÉVÈNEMENT)	NOMBRE D'ENTITÉ(S) NECESSAIRE(S) POUR QU'UN DÉPARTEMENT OBTIENNE LES POINTS	CRITÈRES À COCHER
Pilier événements cyclistes <i>(au moins un critère de validation à remplir)</i>	Championnat de France Elites - discipline olympique ¹ sur les 5 prochaines ou dernières années	25	1	
	Championnat de France Jeunes - discipline olympique ¹ sur les 5 prochaines ou dernières années	10	1	
	Championnat de France Elites - discipline non olympique ² sur les 5 prochaines ou dernières années	15	1	
	Coupe de France sur les 5 prochaines ou dernières années	15	2	
Évènements cyclistes complémentaires	Challenge interregion FFC (cadet) ou challenge national FFC (espoir)	5	2	
	Épreuve UCI ³ (CH-M, coupe du monde) - discipline olympique ¹ sur les 5 prochaines ou dernières années	20	1	
	Épreuve UCI ³ (CH-M, coupe du monde) - discipline non olympique ² sur les 5 prochaines ou dernières années	15	1	
	Épreuve UEC ⁴ (CH-E) - discipline olympique ¹ sur les 5 prochaines ou dernières années	20	1	
	Épreuve UEC ⁴ (CH-E) - discipline non olympique ² sur les 5 prochaines ou dernières années	15	1	
	Trophée Label d'Or ou Randos d'Or	5	2	
	Trophée de France sur les 5 prochaines ou dernières années	10	1	
Etre "ville-étape" du Tour De France (dans un délai de 5 ans avant attribution du label)	5	1		

LES CRITÈRES D'OBTENTION DES LABELS SONT DÉFINIS AINSI :

Montant minimum de 100 points pour le label «Terre de cyclisme»

Montant minimum de 175 points pour le label «Terre d'excellence cycliste»

¹ : Disciplines olympiques: Route, VTT XCO, BMX RACE , Piste BMX Park

² : Disciplines non olympiques: Cyclo cross, Polo-vélo, Cyclisme en salle, VTT Descente, VTT trial

³ : Union Cycliste Internationale

⁴ : Union Européenne de Cyclisme

CONTACTS

GUILLAUME SCHWAB

RESPONSABLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
ET DES SITES DE PRATIQUE

✉ labelterritorial@ffc.fr

☎ 01 81 88 09 22

1, rue Laurent Fignon
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
www.ffc.fr